

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 20 mars 2023 à 18 h 30, salle de regroupement, Centre Christ-Roi

(Accès à l'arrière du bâtiment)

Pour participer à la rencontre, les élèves et le public sont invités à s'inscrire, avant 12 h le jour de la séance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet qui se trouve sur notre site Internet au <https://csshl.gouv.qc.ca> dans le menu CSSHL/Gouvernance scolaire/Conseil d'administration puis dans la section *Les séances*.

### Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi des procès-verbaux des séances du 14 novembre 2022 et du 16 janvier 2023.
4. Période de questions et correspondance des élèves.
5. Période de questions et correspondance du public.
6. Présentation du rapport annuel.
7. Rapport du président.
8. Rapport de la direction générale :
  - 8.1 Rapport d'activités.
  - 8.2 Comité d'engagement pour la réussite des élèves.
9. Points des services :
  - 9.1 Désignation d'un membre parent (Information) – SSGCT.
  - 9.2 L'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec (URASQ) (Information) – SSGCT.
  - 9.3 *Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire* RF-10 (Dépôt) – SRF.
  - 9.4 *Politique relative aux contributions financières des parents* RF-09 (Dépôt) – SRF.
10. Rapport des comités :
  - 10.1 Comité de vérification – 21 février 2023.
    - 10.1.1 *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* RF-03 (Dépôt) – SRF.
  - 10.2 Comité de gouvernance et d'éthique – 20 février 2023.
    - 10.2.1 *Règlement sur les règles de fonctionnement* CA-01(Adoption).
  - 10.3 Comité des ressources humaines – 15 décembre 2022.

10.4 Comité des ressources humaines – 13 mars 2023.

10.5 Comité consultatif de transport

10.5.1 Cession d'un contrat de transport régulier (Adoption).

11. Agenda de consentement :

**Note :** *Les dossiers inscrits dans l'agenda de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers sera toutefois consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'agenda de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à adresser toute question ou à soumettre toute correction requise en lien avec les dossiers apparaissant dans l'agenda de consentement à l'attention de la secrétaire générale, au [fex.jacithe@cssh.gouv.qc.ca](mailto:fex.jacithe@cssh.gouv.qc.ca). Un délai d'au moins 24 heures avant la tenue de la séance est apprécié.*

11.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$ (Dépôt) – SRF.

11.2 Abrogation de l'écrit de gestion DG-1991-06 – *Philosophie de gestion* (Adoption) – SSGCT.

11.3 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle (Adoption) – CFP.

11.4 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes (Adoption) – CCR.

11.5 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale jeune (Adoption) – SRÉ.

#### Comité de vérification

11.6 Plan d'effectif du personnel de soutien régulier (Adoption) – SRH.

12. Autres sujets.

13. Huis clos.

14. Levée de la séance.